Journées Territoriales de

L'ACCESSIBILITÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Accessibilité
cadre bâti

JOURNÉES TERRITORIALES DE L'ACCESSIBILITÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Composante du Développement Durable

Un des objectifs du Chantier 4 (État exemplaire)

Décision du Grenelle : « Rénovation thermique combinée à des travaux d'accès partout aux personnes handicapés […]. L'État s'engage à effectuer la rénovation de ses bâtiments dans les 5 ans. »

Profiter des travaux de rénovation thermique qui vont être engagés pour rendre accessibles les bâtiments

Établissement Recevant du public (ERP)

<u>Classement selon l'effectif</u>

1ère catégorie : au-dessus de 1 500 personnes

2ème catégorie : de 701 à 1 500 personnes

3ème catégorie : de 301 à 700 personnes

4ème catégorie : au-dessous de 300 personnes,
à l'exception de ceux compris dans la 5ème

5ème catégorie : inférieur au seuil dépendant du type d'établissement

Champ d'application étendu

		1975		2005	
		Neuf	Existant	Neuf	Existant
HABITAT	Collectif (BHC*) 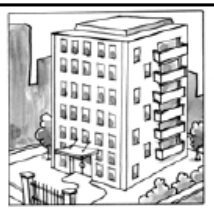	X	–	X	En cas de travaux
	Individuel (MI*)	–	–	X (sauf usage propre)	–
ERP* – IOP*		X	En cas de travaux	X	X

* **BHC :** bâtiment d'habitation collectif * **MI :** maison individuelle
* **ERP :** établissement recevant du public * **IOP :** installation ouverte au public

Obligations ERP existants

Pages

	Catégorie 1 à 4	Catégorie 5
Avant 2015 En cas de travaux	Maintien des conditions d'accessibilité existantes	
	Les parties créées (extensions, mezzanines) sont accessibles	
	Les parties touchées sont accessibles*	Pas d'exigences sur parties touchées
2010 ou 2011	diagnostic	Pas d'exigence de diagnostic
01/01/2015 (01/01/2011 pour enseignement supérieur + préfectures)	L'ERP est accessible*	Une partie de l'ERP où peuvent être fournies l'ensemble des prestations est accessible* Une partie des prestations peut être fournie par des mesures de substitution
Au-delà	Les parties touchées sont accessibles	Les parties touchées sont accessibles*

* conditions particulières d'application imposées par la présence de contraintes structurelles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

GRENELLE ENVIRONNEMENT
ENTRONS DANS LE MONDE D'APRÈS

JOURNÉES TERRITORIALES DE L'ACCESSIBILITÉ

Obligations ERP existants

Mise en accessibilité pour 2015 pour tous les ERP

Diagnostic des ERP de catégories 1 à 4
(CCH R.111-19-9 modifié par décret 2009-500 du 30/04/09)

« [...], font l'objet, à l'initiative de l'administration intéressée ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité selon les modalités suivantes :

a) Au plus tard le 1er janvier 2010, [...] 1re et 2e catégories et [...] 3e et 4e catégories appartenant à l'Etat ou à ses établissements publics, ou dont l'Etat assure contractuellement la charge de propriété

b) Au plus tard le 1er janvier 2011, [...] 3e et 4e catégories à l'exception de ceux mentionnés au a et pour l'ensemble des établissements mentionnés à l'article R. 111-19-12* classés dans les quatre premières catégories au sens de l'article R. 123-19 »

***R.111-19-12 : pénitentiaires, militaires, rétention, chapiteaux-tentes, altitude-montagne, flottants**

Obligations ERP existants

Ce diagnostic :

- Établi par une personne pouvant justifier auprès du maître d'ouvrage d'une formation ou d'une compétence en matière d'accessibilité du cabre bâti (2009-500 du 30/04/09)

- Analyse la situation au regard des obligations.

- Établit à titre indicatif une estimation du coût des travaux nécessaires pour satisfaire ces obligations.

- Aide à la réalisation des diagnostics :
guide méthodologique réalisé par le CERTU
(Centre d'Etudes sur les Réseaux, le Transport, l'Urbanisme, et les constructions publiques)

Contrôles

Document attestant de la prise en compte des règles d'accessibilité

- **Établi par un contrôleur technique ou une personne physique ou morale satisfaisant à des critères de compétence et d'indépendance (à définir par décret)**

- **Fourni à l'issue de l'achèvement des travaux soumis à permis de construire par le maître d'ouvrage à l'autorité qui a délivré le permis**

- **Attribution de subventions subordonnée à la production d'un dossier relatif à l'accessibilité**

Sanctions

Fermeture administrative possible pour les ERP

qui ne respectent pas les règles d'accessibilité

qui ne respectent pas le délai de mise en accessibilité

Remboursement de la subvention accordée

en cas de non production de l'attestation de prise en compte des règles d'accessibilité

Amende pour les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes , les entrepreneurs ou toute autre personne responsable de l'exécution des travaux

45 000 €. Peine portée à 75 000€ et 6 mois d'emprisonnement en cas de récidive.

Amende pour obstacle à l'exercice du droit de visite

3 750 €. Peine pouvant être assortie d'un mois

Sanctions (suite)

- **Pour les personnes physiques, peine d'affichage ou de diffusion par la presse écrite ou tout moyen de communication audiovisuelle de la peine prononcée**

- **Les personnes morales peuvent être tenues responsables des infractions aux règles d'accessibilité et encourent les peines d'amende, d'affichage ou de diffusion et d'interdiction d'exercer à titre définitif ou pour une durée de 5 ans**

Nouvelles exigences Déficience Motrice

Exigences spatiales redéfinies pour la manœuvre du fauteuil roulant, le repos et l'accès aux équipements

Amélioration des exigences de stationnement automobile adapté (nombre et caractéristiques)

Escaliers adaptés y compris dans les bâtiments avec ascenseur

Réservation pour l'installation future d'un ascenseur dans les BHC comptant plus de 15 logements en étage

Nouvelles exigences d'usage des équipements et des dispositifs de commande (atteinte), des portes (atteinte des poignées, force des ferme-portes limitée)

Nouvelles exigences Déficience Motrice

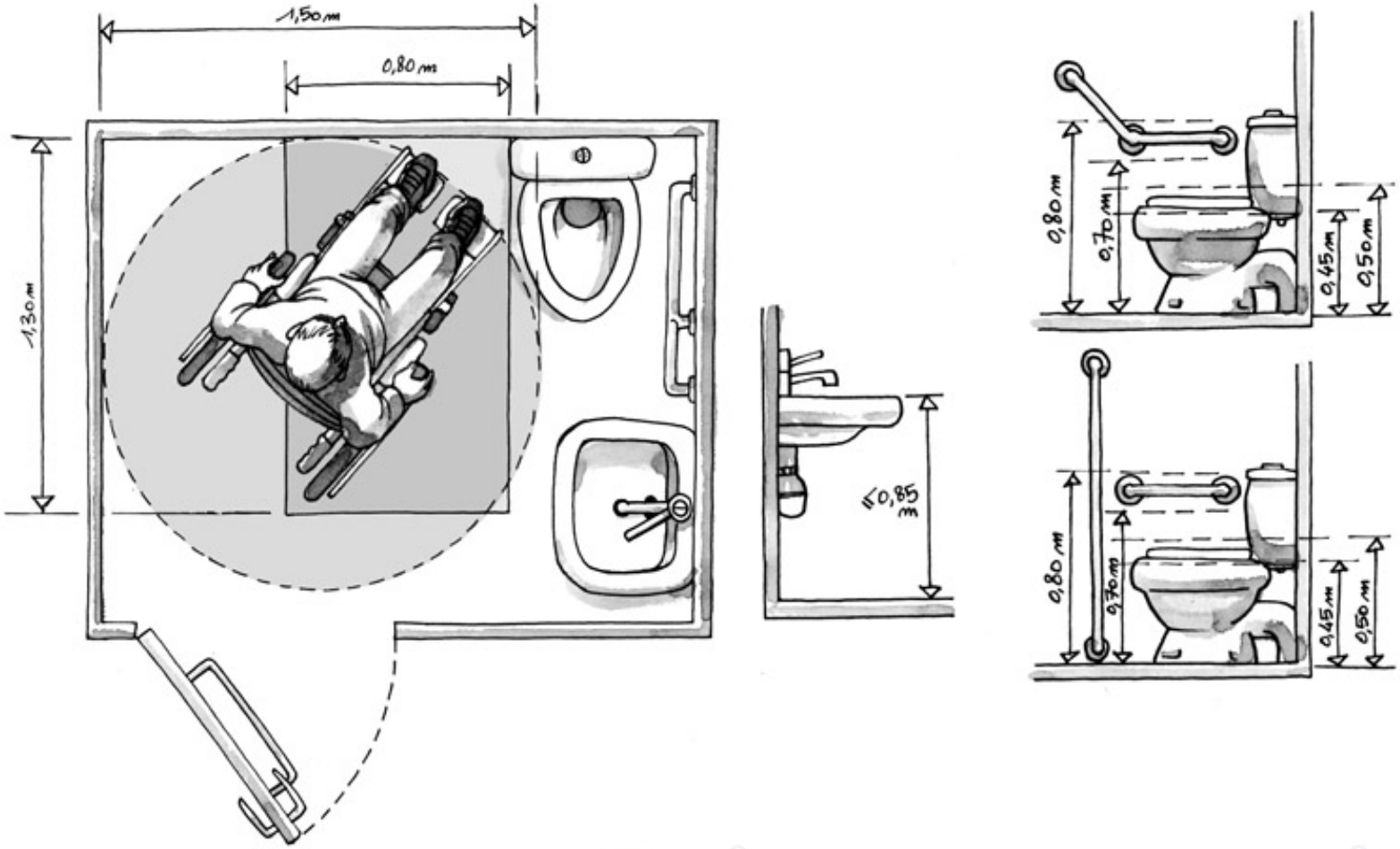

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

GRENELLE ENVIRONNEMENT
ENTRONS DANS LE MONDE D'APRÈS

JOURNÉES TERRITORIALES DE L'ACCESSIBILITÉ

Nouvelles exigences Déficience Motrice

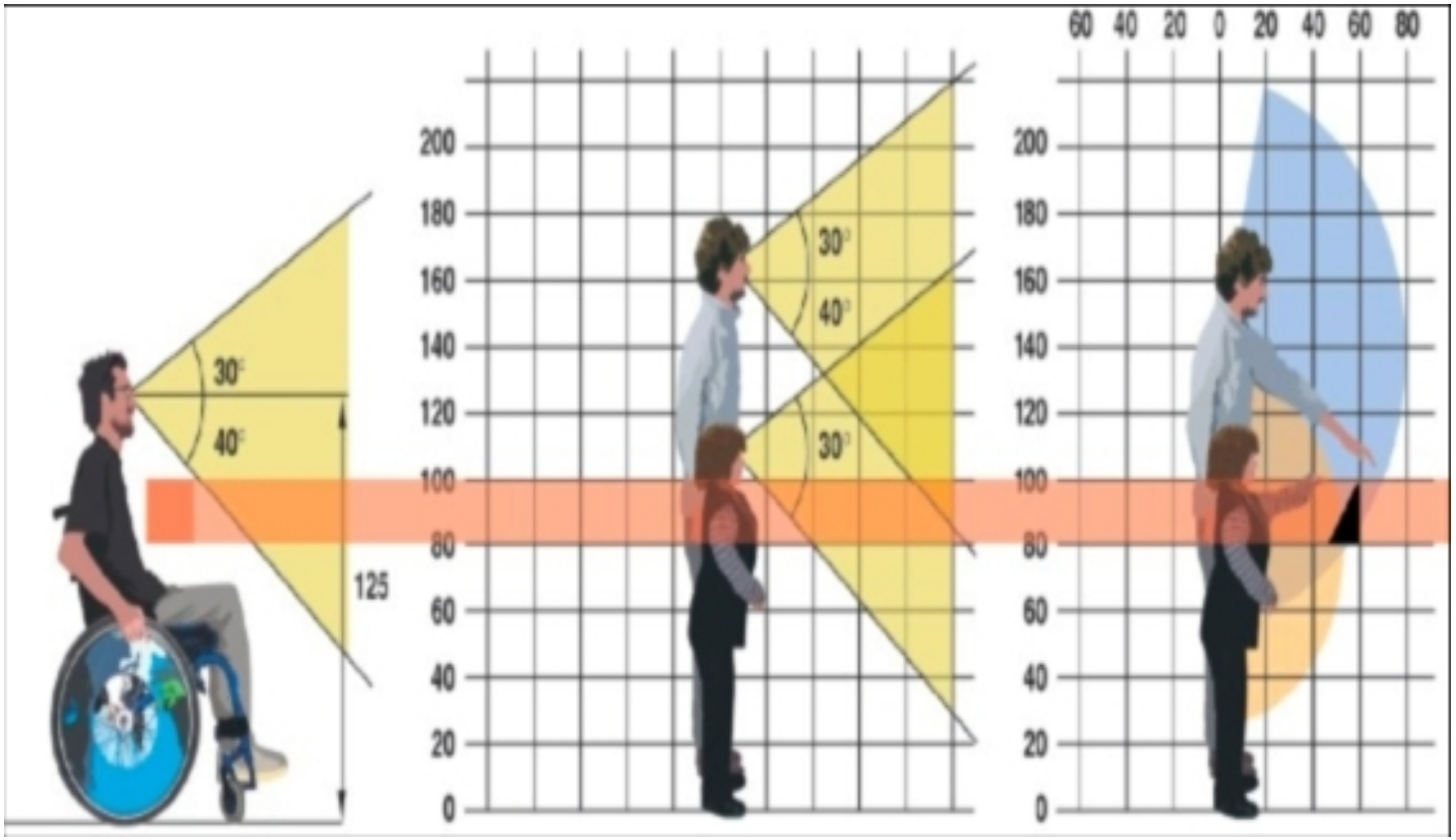

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

GRENELLE ENVIRONNEMENT
ENTRONS DANS LE MONDE D'APRÈS

JOURNÉES TERRITORIALES DE L'ACCESSIBILITÉ

Nouvelles exigences Déficience Visuelle

Exigences de guidage

Ex : guidage de l’entrée de la parcelle jusqu’au bâtiment, de l’entrée de l’ERP jusqu’à l’accueil…

Exigences de repérage

Ex : repérage des bâtiments, des équipements, des obstacles…

Exigences de contrastes

Ex : pour voir et lire, pour se guider, pour repérer les dangers…

Exigences de qualité d’éclairage

Ex : éclairage des cheminements, des équipements…

Exigences de sécurité

Ex : repérage des parties vitrées, des marches isolées…

Nouvelles exigences Déficience Visuelle

Exigences de guidage

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

GRENELLE ENVIRONNEMENT
ENTRONS DANS LE MONDE D'APRÈS

JOURNÉES TERRITORIALES DE L'ACCESSIBILITÉ

Nouvelles exigences Déficience Visuelle

Exigences de guidage

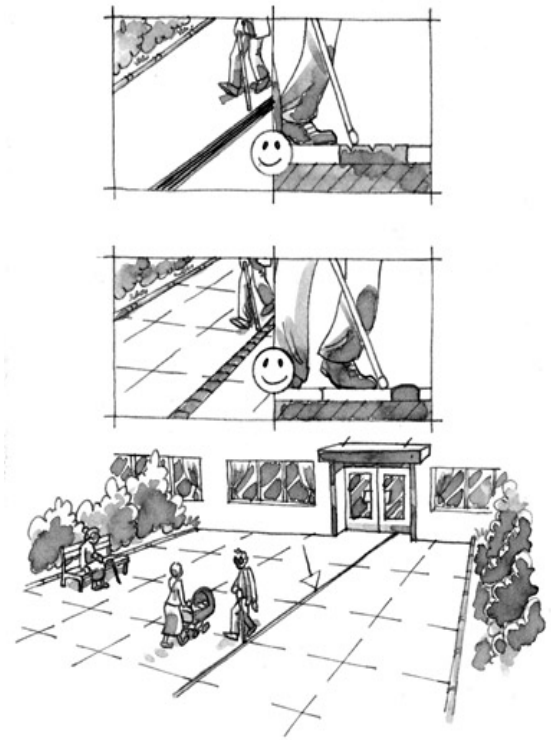

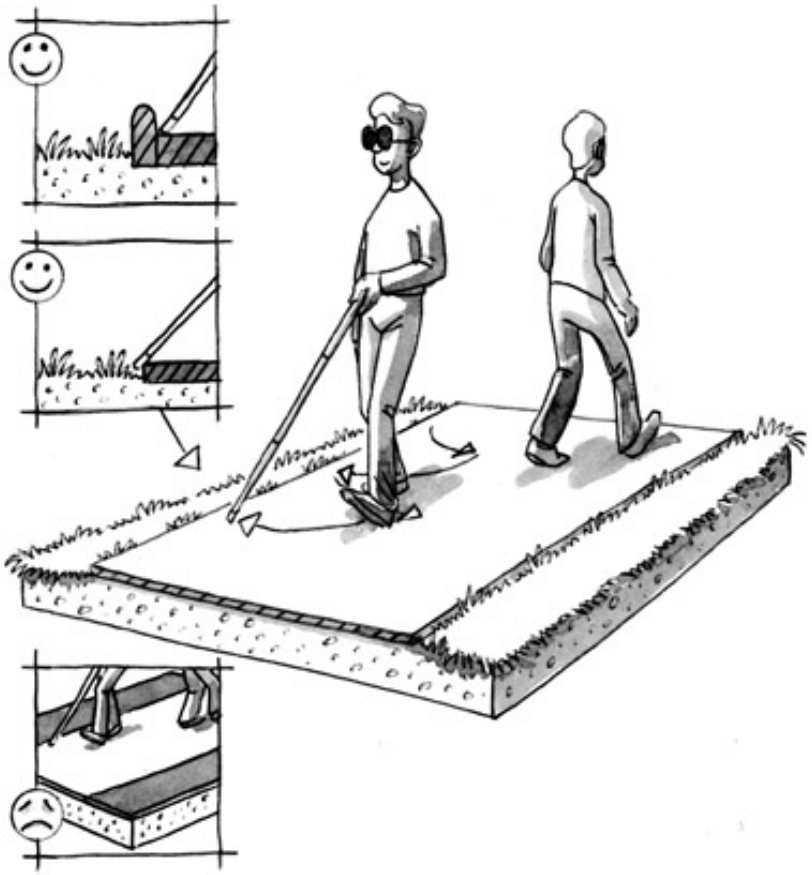

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

JOURNÉES TERRITORIALES DE L'ACCESSIBILITÉ

Nouvelles exigences Déficience Visuelle

Exigences de sécurité

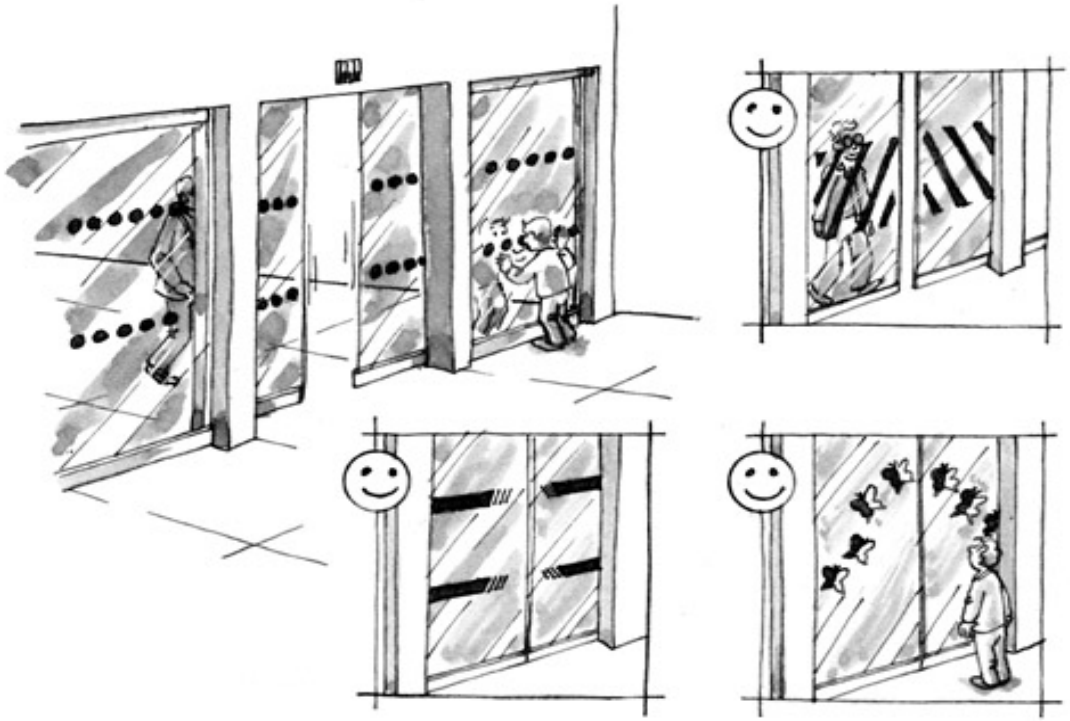

Nouvelles exigences Déficience Visuelle

Exigences de sécurité

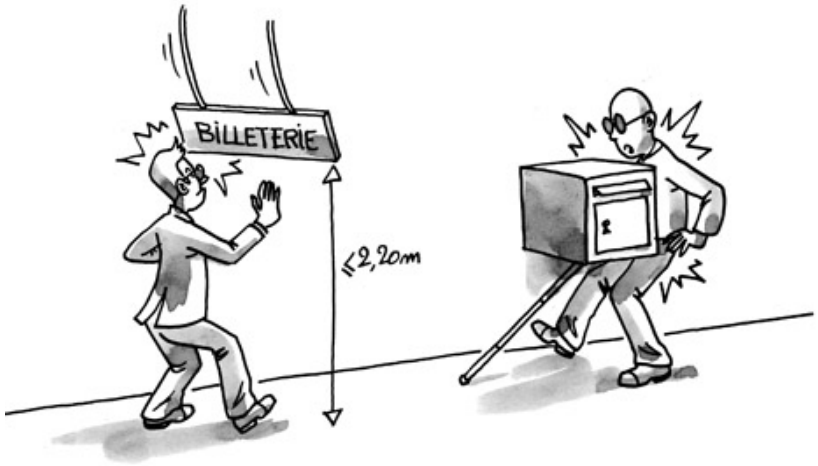

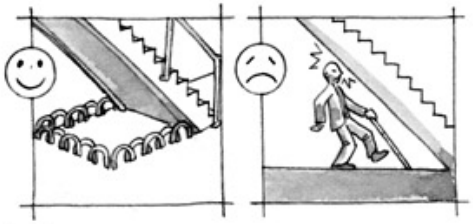

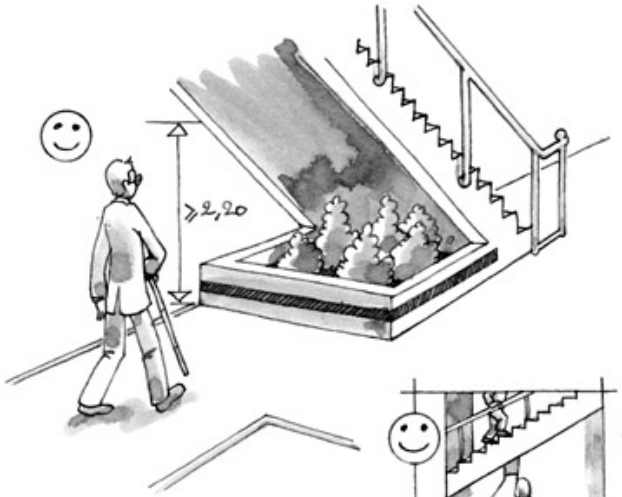

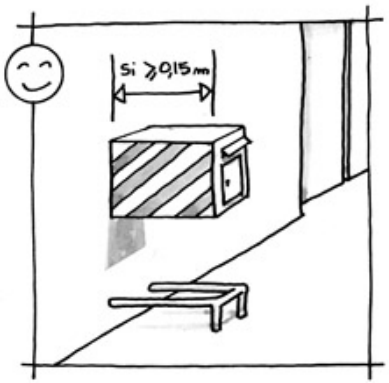

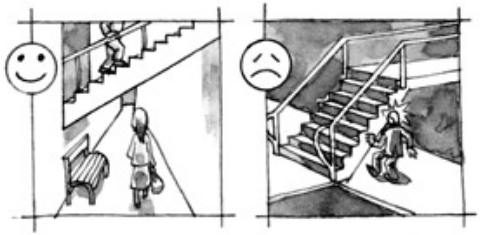

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Nouvelles exigences Déficience Auditive

Exigences de signalisation adaptée

Ex : signaux sonores doublés de signaux visuels

Exigences de confort acoustique

Dans les circulations communes et halls en habitation

Dans les espaces d'accueil et les salles de restauration en ERP

Exigences de visiophonie en cas d'interphonie

Utilisation plus large des boucles à induction magnétique

Nouvelles exigences Déficience intellectuelle

La plupart des améliorations concernant les déficiences sensorielles profitent à la déficience intellectuelle

Signalétique adaptée

Extinction progressive de l'éclairage en cas de temporisation

État des lieux du cadre bâti dans la Marne

Diagnostic des ERP de première et deuxième catégorie

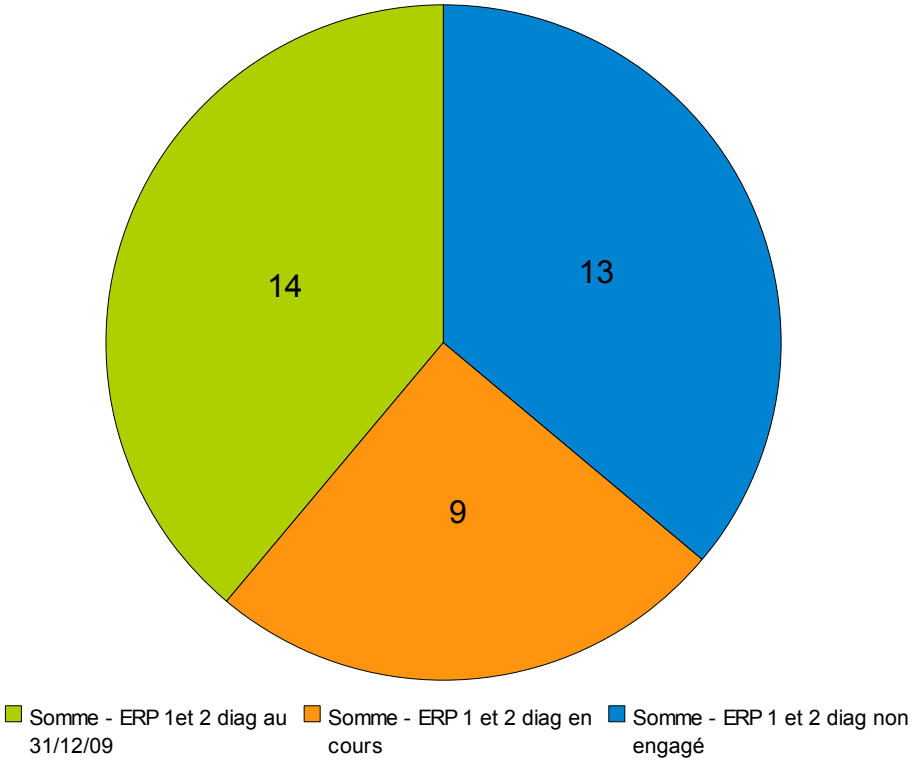

JOURNÉES TERRITORIALES DE L'ACCESSIBILITÉ

État des lieux (suite)

Diagnostic des ERP de troisième et quatrième catégorie

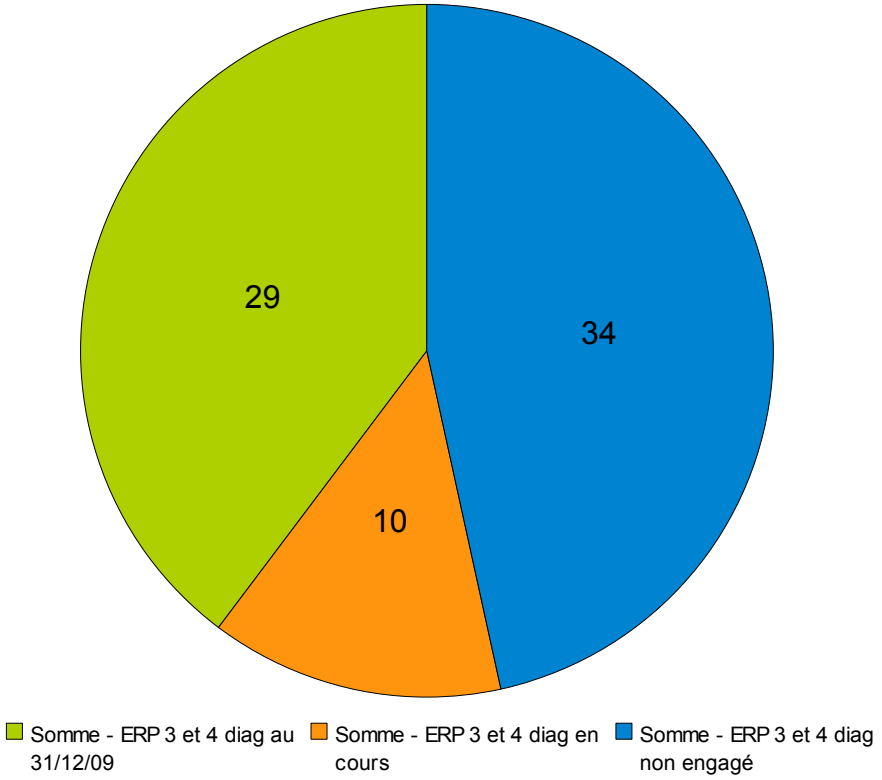

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

JOURNÉES TERRITORIALES DE L'ACCESSIBILITÉ

Dates à retenir

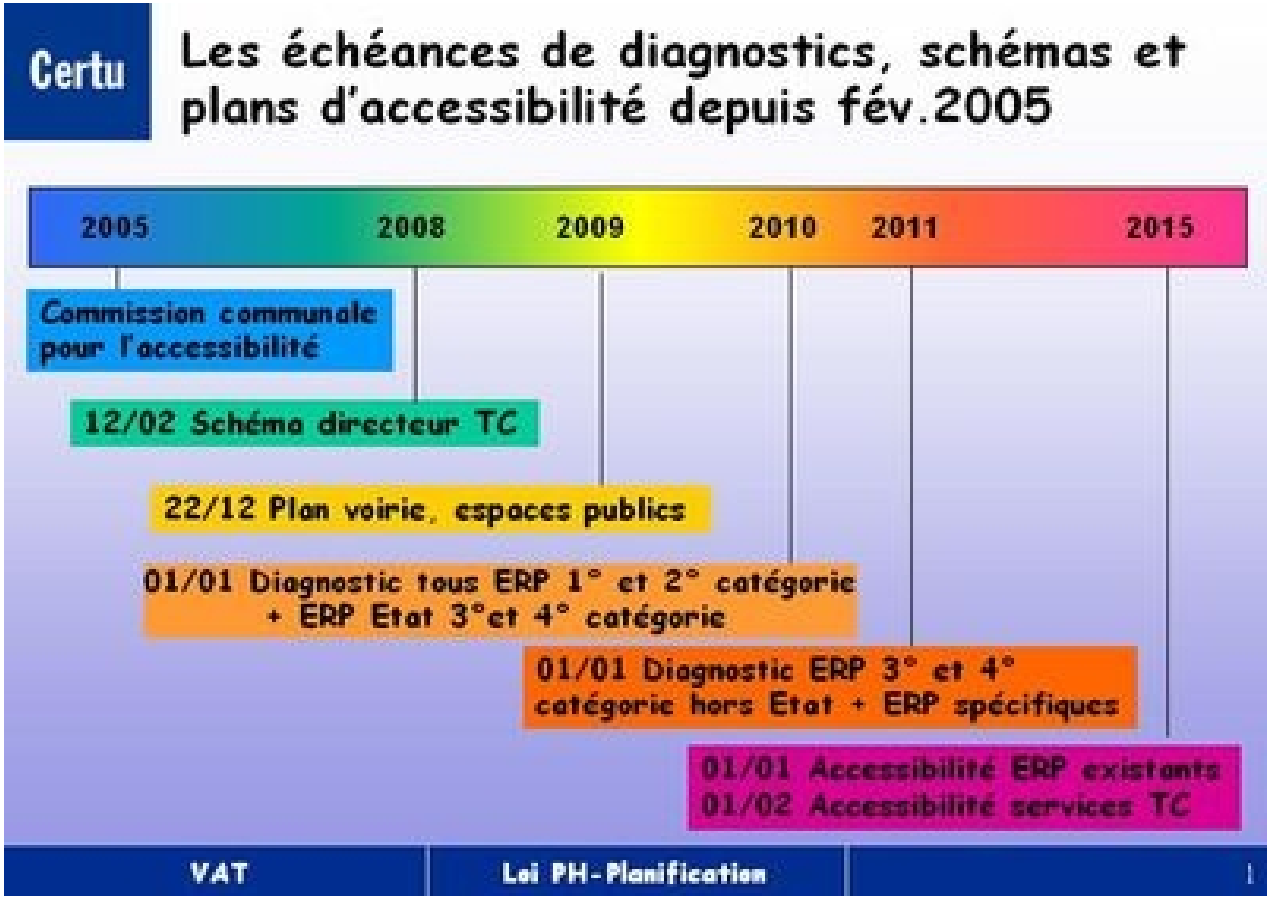

JOURNÉES TERRITORIALES DE L'ACCESSIBILITÉ

Merci pour votre attention